

Avis d'appel d'offre



AVIS DE MARCHÉ

Marché de travaux d'exécution

Directive 2014/18/CE

POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

CUS Habitat
Le Directeur Général
Office Public de l'Eurométropole de Strasbourg
Pôle de l'habitat social
24 route de l'Hôpital CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Julie CALLIGARO
CUS Habitat
Office Public de l'Eurométropole de Strasbourg
Secteur Gestion des Marchés Publics
24 route de l'Hôpital CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex
Tél : +33 388 21 13 11

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents peuvent être obtenus

CUS Habitat
Office Public de l'Eurométropole de Strasbourg
Service des Marchés Publics
24 route de l'Hôpital CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex
Ou téléchargé sur : URL : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées

CUS Habitat
Office Public de l'Eurométropole de Strasbourg
Secteur Gestion des Marchés Publics
24 route de l'Hôpital CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

ACTIVITE PRINCIPALE

Logement et équipements collectifs

OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services :

1.3.5.7.9.11.13 rue de Mulhouse et 6.7.8.9.11 rue d'Eschau

Code NUTS : FR421

Information sur le marché public, l'accord cadre ou le système d'acquisition dynamique/avis concerne un marché public

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions Réhabilitation et résidentialisation de 328 logements au Kirchfeld à Ostwald.

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Lots

Division en lots : Oui

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

Des suppléments supplémentaires sont prévues pour les lots 1a, et 04

QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Marché séparé ordinaire

DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION : 19 mois (y compris période de préparation de chantier)

INFORMATIONS SUR LES LOTS

Lot N° 01a Intitulé : ECHAFAUDAGES / DEMOLITION / ITE

Classification CPV

45262100 45111100 45321000

Lot N° 01b Intitulé : REVETEMENTS DE SOL

Classification CPV

44112200

Lot N° 01c Intitulé : CARRELAGE / FAIENCE

Classification CPV

45431000

Lot N° 01d Intitulé : PEINTURES INTERIEURES

Classification CPV

45442100

Lot N° 02 Intitulé : ETANCHÉITE / ZINGUERIE

Classification CPV

45261420

Lot N° 03 Intitulé : SERRURERIE / MENUISERIE EXTERIEURE

Classification CPV

44316500 45421000

Lot N° 04 Intitulé : MENUISERIE INTERIEUR BOIS

Classification CPV

45420000

Lot N° 05 Intitulé : MENUISERIE EXTERIEURES PVC

Classification CPV

45421000

Lot N° 06 Intitulé : TERRASSEMENT / VRD

Classification CPV

45112500

Lot N° 07 Intitulé : SANITAIRE

Classification CPV

45232400

Lot N° 08 Intitulé : CHAUFFAGE

Classification CPV

45232411

Lot N° 09 Intitulé : Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)

Classification CPV

45331210

Lot N° 10 Intitulé : ELECTRICITE

Classification CPV

45311200

Lot N° 11 Intitulé : RECEPTION SATELLITAIRE

Classification CPV

45312300

Lot N° 12 Intitulé : ASSAINISSEMENT EXTERIEUR

Classification CPV

45232410

Lot N° 13 Intitulé : LOCAUX EXTERIEURS ORDURES MENAGERES

Classification CPV

45262311

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Retenue de garantie de 5.000 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou à une caution personnelle et solidaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent

Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire.

Modalités de variation des prix : Ferme

Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G. - Travaux

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Modalités de financements : Subventions + Fonds Propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

Autres conditions particulières

Oui, description de ces conditions :

Les marchés débiteront à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Des prestations supplémentaires ou alternatives sont définies au cahier des charges

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Copie ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 6 Ord.2005; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Capacité technique

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ; Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- Le certificat de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante, selon l'arrêté du 23 février 2012 ;
- L'habilitation électrique du personnel (attestations de formation) HO HOV BO selon le décret 2010-1118 du 22 décembre 2010.
- Certification 1552 "Traitement de l'amiante"

PROCEDURES

TYPE DE PROCEDURE

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et des articles 28 et 29 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Prix : 40 %

Valeur technique : 60 %

Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence attribué au dossier : A016/004

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires

Documents non payants

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

28 avril 2016 à 12 h 00

Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renouvellement : Non

Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Informations complémentaires

La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée pour cette consultation.

Des offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

La visite est obligatoire deux dates sont prévues : le 30 mars 2016 à 14 h 30 ou le 11 avril 2016 à 9 h 00 au 1 rue de Mulhouse - 67540 OSTWALD.

À l'issue de la visite le maître d'œuvre remettra un certificat de visite.

L'absence de ce certificat rendra l'offre irrecevable.

PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif (TA) de Strasbourg

31 avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Tél : +33 388212323 - Fax : +33 388364466

Email : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Instance chargée des procédures de médiation

comité consultatif interrégional du règlement amiable des litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : +33 383 34 25 23 - Fax : +33 383 34 22 24

Introduction des recours

Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision du pouvoir adjudicateur). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 18/03/2016

Le Directeur Général

Bernard MATTER

787141900



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SIMPLIFIÉ

Pouvoir adjudicateur :

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg

1, par de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex

Tél. 03 68 98 51 19 - Fax 03 68 98 56 32 - Email : marchespublics@strasbourg.eu

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

- Oui : Groupement de commandes Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Objet du marché :

DE8003GE Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place de Haldenbourg à Strasbourg-Cronenbourg

Type de marché : Services

Caractéristiques :

Marché unique ordinaire

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1- Prix des prestations 50 %

2- Valeur technique 30 %

3- Valeur environnementale 20 %

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Date limite de réception des offres : 12/04/2016 à 10 h 00

Date d'envoi du présent avis : 18 mars 2016

Pour plus de renseignements, l'avis complet est disponible sur notre profil acheteur : <https://alscomarchespublics.eu>

787190400

Vie des Sociétés

AVIS DE CONVOCATION

ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860 €

Siège social : 26, boulevard du Président Wilson

67000 STRASBOURG

558 501 912 R.C.S STRASBOURG

www.es.fr

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée le mardi 12 avril 2016 à 14 h 30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2015.
 2. Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.
 3. Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial ainsi que du rapport complémentaire sur le rapport du Président du Conseil d'administration établis par les commissaires aux comptes.
 4. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2015.
 5. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015.
 6. Affectation du résultat.
 7. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
 8. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015.
 9. Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2015 au Directeur général et à la Directrice générale déléguée.
 10. Ratification de la cooptation de trois administrateurs.
 11. Remplacement du commissaire aux comptes suppléant.
 12. Pouvoirs à donner en vue des publications légales.
- Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire, membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L.225-106 du Code de commerce.

1. Formalités préalables

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seront seuls admis à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'inscription en compte de leurs titres à leur nom au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

2. Modalités de vote à distance ou par procuration

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cet effet.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social (adresse postale : 26 boulevard du Président-Wilson 67932 Strasbourg Cedex 9) ou bien trouver sur le site Internet de la société www.es-groupe.fr/Finances/Espace_actionnaires le formulaire unique de procuration ou de vote à distance.

Ils pourront également le demander en renvoyant le formulaire de demande d'envoi de documents par lettre simple, qui sera joint à la lettre que le Président du Conseil d'administration adressera à tous les actionnaires.

Le formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale précitée.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

En l'absence d'indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions.

Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

3. Questions écrites

En application des articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites. Celles-ci sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président du Conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse

questions_ag_actionnaires@es.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

4. Droit de communication des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale seront disponibles au siège social dans les délais légaux et, selon le cas, disponibles sur le site Internet www.es.fr.

Le texte complet des résolutions a été publié avec l'avis de réunion valant avis de convocation paru dans le BALO du 7 mars 2016.

Pour avis, Le Conseil d'administration

788300900

Pour assurer à vos insertions la publicité prévue par la loi, confiez vos publications légales et judiciaires à un journal de grande diffusion.

Les DNA restent à votre disposition pour tout conseil et prennent vos commandes :

Bas-Rhin : 03 88 21 56 55 - DNAlegales@dna.fr
fax 03 88 21 56 41

Haut-Rhin : 03 89 20 37 80 - DNAannoncesco@dna.fr
fax 03 89 20 37 45

Une rubrique spéciale paraît chaque mardi, mercredi, jeudi et vendredi.